



Corps européen de solidarité



Le Corps européen de solidarité a pour but d'encourager les jeunes à prendre part à des activités de solidarité et de volontariat afin de renforcer la cohésion et la démocratie dans l'Union.

1,01 milliards € Budget

Objectifs

Objectif général

Faire participer davantage les jeunes et les organisations à des activités de solidarité accessibles et de grande qualité, essentiellement dans le cadre du volontariat, dans le but de renforcer la cohésion, la solidarité, la démocratie, l'identité européenne et la citoyenneté active dans l'Union et au-delà, en relevant des défis de société et des défis humanitaires sur le terrain, des efforts particuliers étant déployés afin de promouvoir le développement durable, l'inclusion sociale et l'égalité des chances.

Objectif spécifique

Offrir aux jeunes, y compris aux jeunes moins favorisés, des possibilités aisément accessibles de participer à des activités de solidarité qui suscitent des changements de société positifs dans l'Union et au-delà, tout en leur permettant de renforcer et de faire dûment valider leurs compétences et en facilitant la continuité de leur participation en tant que citoyens actifs.

Activités soutenues

Volontariat individuel

- peut durer de 2 à 12 mois
- se déroule à temps plein (entre 30 et 38 heures par semaine)
- permet de participer au travail quotidien d'une organisation bénéficiant à la communauté locale
- dans certains cas, la période peut être plus courte (de 2 semaines à 2 mois), par exemple pour les participants défavorisés ou handicapés

Volontariat en équipe

- peut durer entre 2 semaines et 2 mois
- se déroule à temps plein (entre 30 et 38 heures par semaine)
- avec des personnes originaires d'au moins 2 pays différents
- le groupe comprendra entre 10 et 40 bénévoles, dont des personnes défavorisées

- se déroule généralement à l'étranger, mais il peut également avoir lieu dans le pays d'origine

Projets de solidarité locaux

- peut durer de 2 à 12 mois
- principalement à temps partiel
- menées par au moins cinq jeunes
- pour relever un défi se posant au sein de leur communauté locale

Bénéficiaires

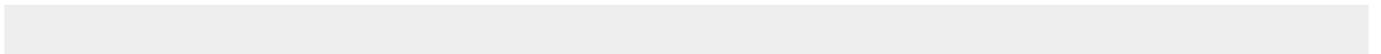
Les jeunes de 18 à 30 ans, citoyens et/ou résidents d'un des 27 Etats membres de l'UE, de l'Islande, du Lichtenstein, de la Norvège, de la Macédoine du Nord/ancienne République yougoslave de Macédoine, de la Turquie, des pays faisant partie de la politique de voisinage ainsi que certains pays tiers

Il est possible de s'inscrire sur la plateforme dès l'âge de 17 ans mais il faut avoir 18 ans au moment du début de la mission.

Démarche à suivre

Afin de prendre part à une mobilité dans le cadre du CES, le candidat doit s'inscrire sur le site internet du Portail européen de la Jeunesse (europa.eu/youth/solidarity_fr) et y indiquer ses disponibilités et le type de projet recherché. Les organisations intéressées par le profil du candidat le contacteront directement. C'est ensuite à lui d'accepter ou non l'offre.

Ressources



Portail européen de la jeunesse

Jeunesse, Citoyenneté